

**DÉLIBÉRATION**  
**De la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**De l'Université Bretagne Sud**

**SÉANCE du 11 avril 2024**

**Délibération n° 14-2024 : Calendrier de la période d'inscription administrative des étudiants à l'Université Bretagne Sud pour l'année 2024-2025**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D612-1-2, D612-1-9, D612-2 à D. 612-6,  
Vu l'article 7 du décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités  
Vu l'arrêté du 22 février 2024 relatif au calendrier 2024 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur  
Vu l'arrêté du 27 février 2024 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2024-2025*

Au titre de l'année universitaire 2024-2025, la date limite d'ouverture des inscriptions administratives en ligne sur le site <https://inscription.univ-ubs.fr> est fixée au **lundi 8 juillet 2024**.

Les dates de fin de la période d'inscription administrative des étudiants à l'Université Bretagne Sud sont fixées comme suit :

- Étudiants ayant fait leur pré-inscription via **Parcoursup** pour une entrée en **1<sup>ère</sup> année de licence ou de BUT** :

**Vendredi 19 juillet 2024 12h** pour toute proposition définitive acceptée jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 inclus  
**Vendredi 23 août 2024 12h** pour toute proposition définitive acceptée entre le 13 juillet et le 18 août 2024 inclus  
**Lundi 09 septembre 2024** pour toute proposition définitive acceptée à compter du 23 août 2024

- Étudiants ayant obtenu une proposition d'admission pour une entrée en **1<sup>ère</sup> année de master** :

**Vendredi 19 juillet 2024** pour toute proposition d'admission acceptée jusqu'au 15 juillet 2024 inclus  
**Jeudi 29 août 2024** pour toute proposition d'admission acceptée entre le 16 juillet et le 26 août 2024 inclus  
**Lundi 16 septembre 2024** pour toute proposition d'admission acceptée à compter du 27 août 2024

- Étudiants en réinscription ou ayant obtenu une proposition d'admission en **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de licence, licence professionnelle, 2<sup>ème</sup> année de BUT, 2<sup>ème</sup> année de master et études d'ingénieur** :

**Lundi 2 septembre 2024**

- Étudiants ayant été admis via la procédure **Études en France** (quel que soit le niveau de formation) :

**Lundi 09 septembre 2024 pour le 1<sup>er</sup> cycle**

**Lundi 16 septembre 2024 pour le second cycle**

Le candidat qui ne respecte pas le délai d'inscription administrative ou ne se présente pas le jour de la rentrée fixé par l'UBS est réputé avoir renoncé à la proposition d'admission.

S'il s'est inscrit mais n'est pas présent à la rentrée, un mail lui sera adressé et un RIB lui sera demandé par mail afin de lui rembourser ses droits d'inscription éventuellement versés (déduction faite des 23€ de frais de gestion).

Au titre de l'année universitaire 2024-2025, aucune inscription, aucune réinscription ne peut être prise à l'Université Bretagne Sud au-delà des dates fixées ci-dessus, à l'exception des situations dérogatoires suivantes :

> inscriptions suite à des délibérations de jury intervenues après la date limite d'inscription (1)

> inscriptions suite à décision d'admission à la formation ou à un concours reçue après la date limite d'inscription (1)

> inscriptions en troisième cycle,

> inscriptions au DAEU,

> inscriptions aux diplômes d'université,

> inscriptions dans le cadre de conventions,

> inscriptions à des formations d'enseignement à distance,

> inscriptions dans le cadre de la formation continue,

> inscriptions dans le cadre de l'apprentissage,

> inscriptions dans le cadre de la validation des études supérieures et de la validation des acquis de l'expérience,

> pour les situations exceptionnelles laissées à l'appréciation de la Direction de la composante.

(1) Dans ces cas, l'étudiant devra s'inscrire dans un délai de 7 jours après la réception de la réponse

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité le calendrier de la période d'inscription administrative des étudiants à l'Université Bretagne Sud pour l'année 2024-2025.

Membres en exercice : 26 membres

Membres présents : 8

Membres représentés : 10

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention(s) : 0

### **Délibération adoptée**

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

#### **Présidence**

Rue Armand Guillemot • BP 92116

56321 LORIENT Cedex

02 97 87 66 66

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

Document(s) en annexe au présent extrait : néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 avril 2024

Document mis en ligne le : 26 avril 2024

**Présidence**

Rue Armand Guillemot • BP 92116  
56321 LORIENT Cedex  
02 97 87 66 66

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.